

Prévention des risques

Agro-alimentaire

Intégrer la prévention des TMS dans une politique de sécurité

En 1995, la SABIM, entreprise spécialisée dans l'abattage et la transformation de bœufs et de porcs, décide de s'engager dans une politique de prévention des risques professionnels. Objectif : diminuer le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles et réduire leurs coûts (AT/MP). En effet, depuis quelques années, le nombre de TMS (Troubles Musculo-Squelettiques) déclarés en maladie professionnelle est en augmentation.

L'entreprise, qui compte alors un effectif de 650 salariés (1995), rencontre des difficultés d'organisation du travail du fait des problèmes de santé. En effet les absences compliquent la gestion des équipes de travail. D'autre part, l'entreprise, assujettie au système de tarification individuelle pour les accidents du travail et les maladies professionnelles voit le coût de ses cotisations augmenter.

Une formation qui permet de faire évoluer le regard des cadres

Lors d'une journée de sensibilisation organisée par la MSA, la direction de l'entreprise prend conscience de l'intérêt de se mobiliser sur la question de la sécurité au travail. Elle prend alors contact avec la CRAM, qui interviendra auprès du CHS-CT pour expliquer le système de tarification et le processus à mettre en œuvre pour évaluer les risques et prévenir des accidents. La direction décide alors de mettre en place une formation à la sécurité destinée plus particulièrement aux cadres de l'entreprise. L'idée motrice est qu'une politique de prévention ne peut fonctionner que si l'encadrement est véritablement impliqué dans l'action et s'il a les connaissances nécessaires pour appuyer la démarche sur le terrain. Deux journées de formation au concept sécurité sont ainsi organisées en 96 (connaissance des enjeux, mesure du phénomène, moyens d'action) afin de définir le plan de prévention 97. Cette action, fédératrice avant tout (mode participatif), a permis de faire évoluer l'encadrement sur les questions de santé au travail. " Les états d'esprit ont été modifiés ", comme le souligne le Directeur de la production. Les cadres ont pris conscience des effets du travail sur la santé. Dès lors, la question des TMS n'est plus imputée à l'individu ou à la malchance, mais bien aux conditions de réalisation du travail. C'est ainsi qu'à partir de 1997, la prévention des TMS est intégrée dans la politique sécurité/santé.

La richesse d'un travail en réseau

A la suite de ces différentes interventions, l'entreprise fait le choix de s'engager dans un processus d'approfondissement de connaissances du sujet et de coopération avec un réseau de préventeurs : ultime étape qui permet à la direction de prendre conscience de l'ampleur du phénomène et de la rapidité d'évolution possible, si elle n'agit pas au plus vite. La SABIM signe alors une convention de partenariat avec la CRAM pour réaliser

une étude des postes à risques. Six mois plus tard, sur les conseils du réseau de préventeurs, elle sollicite l'ARACT.

L'intervention réalisée par le chargé de mission de l'ARACT permet de mieux comprendre la situation et de clarifier les besoins de l'entreprise. Après une analyse des situations de travail dans les ateliers - repérés par le médecin du travail comme étant davantage "à risques" et après avoir rencontré différents acteurs de l'entreprise (DRH, médecin du travail, infirmière, directeur de la production, élus du CHS-CT, chefs d'ateliers et opérateurs), le diagnostic met en évidence, au-delà de la répétitivité, la réelle complexité des postes de travail. La restitution des éléments de l'intervention vont permettre un débat sur la question de l'organisation et de son impact sur la santé. Cette "mise en logique" du travail fait par les différents acteurs - internes et externes - aboutit au choix d'une formation-action qui sera réalisée par un consultant. Objectif : former un groupe interne à l'analyse des postes. Cette solution, "coûteuse" dans la mesure où elle nécessite la mobilisation et l'implication des acteurs de l'entreprise, permet de lier la formation aux actions terrain et d'y associer les opérateurs. Un premier groupe est constitué de : trois personnes du service production (responsable de chaîne bœuf, responsable de production, ouvrier de la chaîne bœuf), le DRH, l'infirmière, un élu du CHS-CT, un membre du service technique, le médecin du travail et l'ingénieur CRAM.

Les sessions se dérouleront sur 7 journées avec un travail intersession : observations terrain, rédaction de synthèses et de comptes-rendus... Cette formation a permis de valider des actions concernant des aménagements de postes, l'organisation du travail (notamment une nouvelle répartition des opérateurs sur la chaîne pour leur donner davantage de marges de manœuvre) et la formation.

Une démarche progressive

Aujourd'hui, la question des TMS, intégrée au projet sécurité/santé est devenue une préoccupation majeure pour l'entreprise. Si l'organisation du travail a connu des évolutions (nouvelle répartition des opérateurs sur la chaîne, ...) et que certains postes ont été réaménagés, l'entreprise sait qu'il est encore trop tôt pour mesurer les effets des actions menées dans le cadre du projet de prévention des TMS et donner des chiffres.

Cependant, la SABIM sait l'impact que ce projet aura sur la conception des nouveaux équipements et sur la prise en compte des conditions futures de réalisation du travail des salariés sur la chaîne. Les actions de correction constituent un apprentissage nécessaire pour la conception ultérieure. C'est en effet à partir de cette capitalisation d'expériences que la SABIM pourra passer progressivement à la conception de nouvelles situations qui intégreront la prévention des risques professionnels.

*Hélène BRETON,
Responsable de communication à l'ARACT*